

Entre Terre et Océan



L'Echo du Morbihan

n°68 juin 2021



Défense

Information

Entraide

Rencontre

Protection

ANR Groupe du Morbihan *Reconnue d'intérêt général*

BP 10039 56860 Séné

tél : 02 97 66 08 73 site : anr56m.fr



Nous venons de sortir d'une période difficile et compliquée à vivre. Depuis plus d'un an, nous jonglons avec l'obligation de se protéger et le besoin de garder du lien social. Le regard de la société sur les séniors a aussi évolué. Elle est davantage consciente de notre niveau d'implication pour nos proches

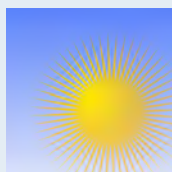
et pour la collectivité. La conscience du temps qui passe est plus que présente désormais après avoir vécu des éloignements forcés et l'impression d'avoir raté des moments importants.

Aussi, avec l'été qui s'annonce, nous aspirons à des moments de sérénité et pouvoir retrouver ceux qui nous sont chers avec des retrouvailles libérées du port du masque. Nous allons aussi retrouver les soirées qui n'en finissent pas et « refaire le monde » avec la famille et les amis sans la contrainte du couvre-feu. Mais ce ne sera pas un été comme les autres. En effet, toutes les destinations ne sont pas encore ouvertes. Néanmoins des projets se sont déjà réalisés. Le voyage ANCV de Saint Jean de Monts s'est déroulé du 5 au 12 juin pour le plus grand bonheur des participants. Vous en trouverez un résumé dans ce magazine et le compte-rendu intégral sur le site. Le séjour de Blainville pour les marcheurs fin juin sera relaté dans l'édition prochaine.

Alors la reprise est bien présente et j'espère qu'elle se confirmera réellement. Les projets du deuxième semestre se concrétisent. Les animateurs des différentes activités espèrent vous revoir en septembre.

Tout cela est possible grâce à leur implication qui contribue à faire de l'ANR 56 une belle association dynamique. Aujourd'hui certains souhaitent prendre du recul. Vous trouverez dans le magazine un appel à venir nous rejoindre. Je vous en remercie à l'avance.

Je vous souhaite un bel été qui nous redonnera le goût et l'envie de repartir vers de nouveaux projets, de nouveaux chemins, de nouvelles activités collectives ...



Sommaire

P3 : Covid 19

P4 : Informations générales

P5 : Colis de Noël

P6 et 7: L'école en Bretagne du XVIII^e siècle à nos jours

P8 et 9 : Le quotidien des bretons pendant la seconde guerre mondiale

P10 et 11 : les adhérents bretons à Saint Jean de Monts

P12 : le bateau La Poste

Directrice de la publication :

Christiane Moreau

Ont participé à ce magazine :

Colette Caillaux

Daniel Hélicher

Noémi Lorgeoux

Claude Manac'h

Christiane Moreau

Georges Pondaven

Denis Ritchen

Alain Tréhorel

Martine Tréhorel

Impression du magazine :

IOV Communication

Parc de Botquelen

56610 Arradon

Tél. : 02 97 40 87 87

Reconnaissance de l'ANR comme association d'intérêt général

Par décision du 29 octobre 2020, les services fiscaux ont reconnu l'ANR comme une association dont l'activité est d'intérêt général. Voici les termes précis de cette décision : « *La situation évoquée (lors de la demande adressée aux services fiscaux) permet de considérer que l'association entre dans le champ des dispositions dont elle demande le bénéfice. Par suite, l'association est autorisée à délivrer des reçus fiscaux uniquement pour les sommes qualifiées de dons au sens du Nota Bene ci-après et pour l'activité prépondérante à caractère social. En revanche, elle n'est pas autorisée à délivrer des reçus fiscaux pour l'activité lucrative (Publicité, Abonnement revue) dont la contrepartie est manifeste.*

NB : *A ce stade, il est rappelé que le bénéfice de la réduction d'impôt n'est accordé qu'à la condition que le versement procède d'une intention libérale, c'est-à-dire qu'il soit consenti à titre gratuit, sans contrepartie directe ou indirecte au profit de la personne qui l'effectue. Ainsi, les sommes versées, quelle que soit leur dénomination (cotisation, frais d'inscriptions, droit d'entrée, etc...) par les membres et/ou les participants aux activités exercées par l'organisme ne constituent pas des dons et ne peuvent en aucun cas donner lieu à la délivrance de reçus fiscaux, dès lors que la contrepartie est manifeste ».*

Vaccination d'un alréen

Etant âgé de plus de 75 ans, concerné par la campagne de vaccination lancée par le gouvernement pour lutter contre le Covid19, je me suis mis en quête dès son ouverture d'obtenir un rendez vous à l'hôpital Chubert de Vannes via le site de Doctolib.

Denis Ritchen

Ce ne fut pas facile, beaucoup d'échecs de connexions, la plate-forme était visiblement débordée par le nombre de candidats volontaires, mais patience et persévérance sont les deux mamelles

Finalement, le 15 janvier, j'obtins un rendez-vous pour une première injection le 20 janvier à 11h, suivie d'une seconde pour le 17 février à 15h04, admirez la précision, avec une confirmation par mail en retour de ces deux rendez vous.

Heureux d'avoir décroché ce que je souhaitais je mis de côté mes mails de confirmation sans les ouvrir....

La veille de me rendre à mon premier rendez vous je me suis dit qu'il serait utile de lire le mail de confirmation afin de prendre connaissance des éventuelles dispositions pour un bon déroulement de l'opération, et là, grosse surprise, en bas du mail, mon rendez vous n'était plus à Vannes mais à l'hôpital de Ploërmel !!!!

Surpris et fâché, j'ai failli annuler mon rendez vous, car aller à 60 km pour se faire vacciner, je n'y pensais pas ! Mon épouse a su me calmer et me convaincre de ne pas renoncer, ce serait, de plus, l'occasion de faire du tourisme et de connaître la statue de Jean Paul 2

Je me suis donc rendu à Ploërmel où je fus pris en charge dès mon arrivée, à l'heure dite, par une équipe prévenante, bien organisée dans le cadre d'un protocole précis ; j'ai eut l'explication du lieu de ma vaccination, un débordement du planning saturé de Vannes sur celui de Ploërmel, les réservations par téléphone étaient avisées de ce changement et les autres, comme moi, n'avaient qu'à lire leurs mails...

Les deux vaccinations ont été faites par une infirmière, après passage devant un médecin pour la première injection, sans aucune douleur, ni aucun effet secondaire, la pleine efficacité sera atteinte au bout de 3 semaines, me voilà maintenant du côté de ceux qui vont faire barrage au coronavirus....

A chacun son tour, à suivre donc.



Se faire vacciner : une épopée

En mars, Alain, greffé moins de 75 ans mais rentrant dans le cadre des morbidités, souhaite se faire vacciner. Pfizer, plutôt que les autres, préconisé par le CHU de Pontchaillou.

De nombreux essais infructueux sur Doctolib plus tard Alain appelle le centre hospitalier de Vannes : « Nous ne pouvons pas vous répondre » un après-midi à appeler, raccrocher, rappeler et enfin n'y croyant plus, il obtient un rendez-vous en avril pour l¹ère injection en mai pour la seconde. Entre temps, le centre de vaccination est installé à Kercado. Il y fera son vaccin .

Au centre de vaccination, bonne organisation, il convient d'arriver pas trop tôt avant l'heure, puis aller jusqu'au secrétariat, remplir le formulaire, suivre les flèches. Direction Pfizer ou Moderna, c'est selon..Attendre que le « piqueur » appelle, relever sa manche, il pique, se rendre ensuite sur une chaise rangée blanche en attendant d'être appelé pour compléter le dossier, puis attendre 1/4h sur une chaise rangée foncé. Tout va bien, retour à la maison et pas de malaise ! Puis il apprend par le service néphrologie qu'il faudra une 3^e injection de Pfizer mais quand ? Il va sur le site de Doctolib : mi- mai les 3^e injections sont bien indiquées mais pas de date dans l'agenda. A l'occasion d'une visite chez le médecin, il saura qu'il faut attendre 6 mois pour recevoir la 3^e injection. Il fera sa demande plus tard ! Rebondissement : la sécurité sociale lui transmet un courrier lui indiquant qu'il peut recevoir la 3^e injection 4 semaines après la seconde !!!!! il est possible de prendre un rendez-vous pour la 3^e injection début juin. Enfin, souhaitons que tous ceux qui le désirent puissent se faire vacciner rapidement qu'on en finisse avec tout ça !

Début juin, les jeunes de plus de 16 ans (avec l'accord des parents) peuvent se faire vacciner, hurra !

Il faut penser aux vacances et surtout au bien-être sanitaire de tous.

Au 20 juin, plus de couvre-feu ! Plus d'obligation de port du masque sauf dans les rassemblements, les transports ... Chacun fera comme bon lui semblera.

Mais surtout restons vigilants !



Assemblée Départementale le 11 octobre au village Keravel à Erdeven.

La convocation parviendra courant août

Appel à bénévoles des postes à pourvoir : Message de Christiane Moreau : « L'ANR 56 espère reprendre ses activités à la rentrée de septembre. Nous fonctionnons grâce à l'implication sans faille de bénévoles qui contribuent à faire de l'ANR Groupe 56 une belle association. Certains d'entre nous après de nombreuses années de présence souhaitent prendre du recul. Je vous adresse donc un appel à venir nous rejoindre. Nous avons des besoins pour le fonctionnement du comité et pour la prochaine distribution des colis de Noël, pour les voyages. Vous avez certainement des compétences et des envies à partager... Je vous remercie d'accepter de vous engager et de donner un peu de votre temps pour que l'ANR groupe 56 garde toujours et encore son dynamisme. N'hésitez pas à me contacter et à me faire part de vos propositions et suggestions. »

Les voyages

- Le voyage ANCV - Nice, prévu initialement en mai, a été reporté semaine du 2 au 9 octobre. Après beaucoup de questionnements, Christiane a reporté le voyage. Tous les participants ont été informés de la possibilité de ce report.
- Découverte en Auvergne "Au Pays des Volcans" du samedi 4 septembre au dimanche 12 septembre
- L'Alsace : 28 novembre au 3 décembre : Le voyage est maintenu pour l'instant.

Changement du mot de passe pour accéder au site des adhérents sur le site national

Comme nous l'avons annoncé dans le CR du BN du 23 mars, le mot de passe du site des adhérents sur le site national va être changé le **15 avril 2021**.

Site national site des adhérents : Identifiant **adherent** sans changement. Mot de passe : **RE2021nt**.

Mise à disposition d'un document « Renseignements personnels » : « Mes informations personnelles », réalisé il y a plusieurs années, vient d'être remis à jour. Cette fiche a pour but de consigner des renseignements personnels groupés, modifiables et indispensables à soi-même, ou en cas d'impossibilité ou de décès, à une tierce personne chargée de régler certaines formalités. Ce document sera mis à disposition sur le site national, espace des adhérents et téléchargeable sur le site du groupe Morbihan **anr56m.fr**. Il pourra être transmis sur demande à Christiane Moreau à tout adhérent qui n'est pas équipé pour imprimer.

Monalisa

Christiane accompagnée de Marie-France Dilizien, se sont rendues à Lanester le 29 janvier pour une rencontre en présentiel. Estelle Le Sager, qui pilotait le mouvement, a quitté ses fonctions au sein du CLARPA 56. Une restructuration du mouvement est à prévoir.

Réunion du 13 avril 2021 en visio : Point d'informations Françoise Fromageau – Présidente Nationale Monalisa : la CNSA a arrêté sa convention avec Monalisa.

La vie associative Monalisa se poursuit en s'appuyant sur les membres du bureau et sur les coopérations départementales. Les CCAS ont beaucoup d'interrogations sur l'organisation des projets, visites de courtoisies, financements, formation des bénévoles : comment Monalisa peut contribuer à ces réflexions ?

La prochaine assemblée générale de Monalisa est prévue le **6 ou 7 juillet 2021**. Les nouvelles orientations nationales y seront définies.



La Mutuelle Générale assure le versement d'un capital-décès jusqu'à la fin de l'année civile de votre soixante-cinquième anniversaire.

L'Amicale-Vie, mutuelle partenaire de l'ANR (Association Nationale des Retraités de La Poste et Orange), vous offre la possibilité de souscrire un capital-décès à des taux très attractifs. Elle propose 10 niveaux de garantie, ce qui vous permet de bénéficier d'un capital-décès à partir de seulement **2,40 € par mois**.

Profitez de l'offre exceptionnelle «six mois de cotisation gratuits plus 2 ans d'accès illimité à la boutique MEYCLUB (10 euros en bon d'achat inclus) jusqu'au 1er novembre 2021.

N'hésitez pas à demander conseil à votre ambassadeur Amicale -Vie :

Alain Tréhorel Tél : 02 97 47 04 56 ou 06 42 40 16 84

Les colis de Noël ont tous été distribués au moment des fêtes.



Bernard Le vilain a remis son colis à Loulou Tonnerre



A La Grée Hibaud, Caden avec Marie Joseph Le Glaunec



« Michel Laurent, l'un de nos premiers adhérent extérieur à nos entités, grand amateur des séjours de randonnées. »



Annick Labbé: «Des souvenirs partagés en bonne compagnie et Guy toujours présent.»



Renée Le Berrigaud



Maryse Le Gloanec



Suzanne Volant de Séné : 85 ans.

« Qui a eu cette idée folle, Un jour d'inventer l'école ? C'est...c'est... ». C'est certes, celui qui n'avait point encore imaginé la rentrée de septembre 2020 !!!

L'Histoire de l'Ecole dans notre région a connu des temps âpres et les élèves, des conditions de vie et d'apprentissage difficiles.

L'école en pays de Pluvigner

Noémi Lorgeoux

Ce début de XXI° siècle serait-il des plus funestes ? L'Histoire de l' Ecole dans notre région a connu des temps bien plus âpres et les élèves, des conditions de vie et d'apprentissage si difficiles qu'elles susciteraient des révolutions, aujourd'hui.

Le concile de Trente, de 1545 à 1563, rappelle aux évêques la nécessité d'ouvrir des écoles. La naissance des écoles en milieu rural est plus tardive qu'en ville. La commune de Pluvigner est à l'image de nombre de communes rurales morbihannaises.

Le traité de Claude Fleury de 1687 précise : « pratique de religion, lecture, écriture, rédaction usuelle, arithmétique pratique, rudiments de pharmacopée, jurisprudence en cas de veuvage », mais il est inopportun que les femmes soient « trop savantes »... travaux d'aiguilles et tâches ménagères doivent prédominer !

Au XVIII° siècle, « deux grands déserts scolaires » apparaissent : le Pays Pourlet (Guéméné et ses environs) et les Landes de Lanvaux de Pluvigner à Plaudren.

Le Comte de Lanvaux, conseiller honoraire au Parlement de Bretagne, signe avec l'évêque de Vannes, un traité : 3 sœurs, Filles de la Sagesse, installées aux frais du comte de Lanvaux viennent à Pluvigner en 1774 instruire les filles, pour les opérations « de vaccine et occuper le petit hôpital ».

Début de **1789**, la maison des Sœurs devient une caserne : la troupe la laisse dans un état de totale dégradation.

En **1793**, « ces saintes filles furent chassées et emprisonnées à Auray, mobilier et pharmacie dilapidés... »

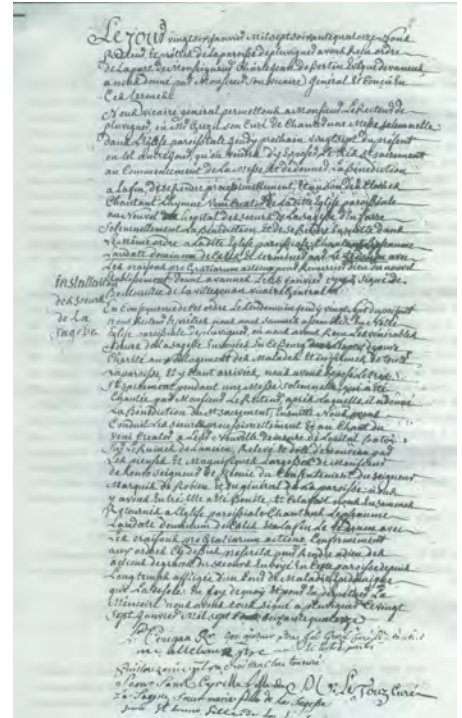
En **1818**, le procureur du Roi signale au Préfet que « il n'y a pas un seul instituteur dans les cantons de Quiberon et Pluvigner » pour l'instruction des garçons (une dizaine de communes!!!).

En **1820**, Frère Jean Le Mouroux ouvre la première école de garçons. Le préfet informe qu' « une école de frères des écoles chrétiennes (La Mennais) entretenues par la charité des habitants » accueille 80 élèves.

En **1823**, le sous-préfet demande au Conseil Municipal de Pluvigner de rétablir 3 filles de la Sagesse dans l'ancien local ... et de pourvoir à leur entretien ».

En **1829**, l'école devient communale.

Les archives deviennent plus éloquentes : on apprend par une délibération du comité supérieur d'académie qu'un frère « mérite réprimande pour le peu de soin apporté aux élèves » en 1840 alors qu'en **1843** une inspection fait l'éloge des 2 écoles des filles et des garçons « les résultats obtenus sont immenses, la langue française que peu, autrefois, parlaient, commence à devenir la langue usuelle ». On retrouve aussi une sollicitation du frère adressée au maire, pour des livres de pitié, 2 tables et des bancs pour les militaires du cantonnement qui viennent encore grossir les rangs des 80 élèves déjà présents, du moins en hiver, car nombre d'entre eux sont retenus pour les travaux agraires, aux beaux jours. On apprend que la maison d'école était un don fait par un curé à son successeur, à la seule condition qu'elle demeure pour l'instruction des enfants.



Texte de 1774 - archives de Saint-Laurent sur Sèvres



Une classe de fin XIX°. On reconnaît ici les frères de la Mennais, à l'origine des premières écoles de garçons.

La demande de la Fabrique, à la commune, d'une aide pécuniaire pour l'entretien et le mobilier de la maison d'école entraîne de sérieuses tensions. Effectivement il est noté que «la Fabrique seule, fait des réparations, depuis que l'école est devenue communale !» Savez-vous ce qu'est la Fabrique ? C'est un organisme paroissial chargé de l'entretien et la conservation des églises et écoles, composé du curé et des paroissiens bienfaiteurs.

Séance du **1er juillet 1855** : «on a constaté que la maison d'école, dont la moitié est occupée par l'école communale et le logement de l'instituteur, n'a pas eu de réparations sur le toit... le conseil municipal, considérant que « cette maison, étant propriété fabricienne, y voit l'école avec plaisir ...» mais refuse de participer aux frais quoique reconnaissant les travaux d'une urgence absolue. Des arrangements suivront : une dotation de 500 Francs pour le salaire de l'instituteur et une remise des contributions communales !

En **1843**, une inspection fait l'éloge des 2 écoles des filles et des garçons. Le Français, peu parlé alors, commence à devenir la langue usuelle.

A partir de **1862**, les débats furent nombreux au sein du conseil municipal sur l'utilité et la nécessité de la création d'une école publique communale. Il faudra attendre l'année 1882 pour obtenir une maison d'école et 2 postes d'instituteurs.

En **1876**, le Comte de Saint Georges demande une sœur supplémentaire pour l'ouverture d'un asile libre, une garderie, genre d'école pour enfants de 2 à 6 ans.

Il faudra attendre l'année **1882** pour obtenir une maison d'école et 2 postes d'instituteurs.

A partir du 25 août **1899**, c'est la laïcisation totale de l'école.

1901-1904, Emile Combes, anticlérical radical, mène une lutte pour la défense républicaine et laïque. Il éradique les congrégations enseignantes et interdit les associations confessionnelles. Les Chartreux, les Frères de la Mennais, les Ursulines devront s'exiler...

A partir de **1903**, des prêtres-instituteurs sont autorisés à remplacer les congréganistes. Parler en Français devient obligatoire.

Loi de 1905 : séparation de l'Eglise et de l'Etat

Loi de 1910 : un arrêté préfectoral informe de l'interdiction absolue faite aux religieuses de prodiguer des soins, de visiter les malades ou d'enseigner.

Jusqu'en **1912**, toutes les filles fréquentent l'école des Sœurs, où enseignent des institutrices laïques. Deux hameaux importants auront une école publique, Malachappe et Bieuzy-Lanvaux.

En **juillet 1939**, l'école Sainte-Anne inaugure de nouvelles constructions que l'armée française étrenne. 1 500 réfugiées arrivent et occupent l'ancienne école et la salle de patronage. Un détachement allemand s'incruste au presbytère et s'empare de toutes les chambres et un second détachement de jeunes soldats allemands, met les religieuses en demeure d'évacuer leurs dortoirs, leur accordant une 1/2 heure pour quitter les lieux!! Les pensionnaires durent, ce soir- là, dormir dans les corridors !

En **1944**, les effectifs enflant dans les écoles, on réquisitionne une salle de bal au Hirello et des salles de restaurants, de cafés et le cinéma. Les heures d'enseignement sont réparties par demi-journée, les élèves du matin laissent leur place à ceux de l'après-midi. Le curé de Bieuzy-Lanvaux décide alors de créer dans sa paroisse une école pour les élèves répartis et instruits dans les greniers des maisons ou les hangars.

Deux cultures, celle de l'Armor et celle de l'Argoat se côtoient, partageant le même dénuement, la même pauvreté , mais grâce à la vie scolaire, l'amitié et la complicité naissent spontanément. On raconte même qu'une forme de marché noir s'organise sur les espaces de récréation : poissons et coquillages contre sacs de pommes, de pommes-de-terre, ou autres légumes voire morceaux de lard, beurre...

C'est au cours de ces années d'après guerre et jusqu'à ce jour, que les écoles publiques connaîtront une florissante expansion en Bretagne. L'obligation de la scolarité jusqu'à 16 ans a provoqué l'ouverture de collèges dans tous les chefs-lieux de cantons, depuis l'ordonnance du **6 janvier 1959**. La promulgation de la loi sur une école de la confiance, du **28 juillet 2019**, rendant l'obligation de l'accueil en milieu scolaire de 3 à 18 ans, voit-elle ici son accomplissement ?



Photo de 1929 - l'asile: on appelle asile, une garderie de jeunes enfants de 2 à 5-6 ans, nos maternelles d'aujourd'hui; (aucun caractère d'obligation à pareil accueil).

La pandémie du Covid 19 bouleverse, depuis une bonne année, le rythme et les habitudes de vie de la population mondiale. Les gens subissent les manques de libertés pour se déplacer, travailler, s'instruire, se cultiver, se distraire...Les anciens, particulièrement ceux des maisons de retraite, ont déjà payé un lourd tribut à la maladie puisqu' environ 100 000 personnes ont péri. Cette situation crée dans les populations des sentiments et des réactions divers : frustration, impatience, dépression mais aussi résignation et espoir en attendant la disparition du virus.

Georges Pondaven

Cela étant, les Français et de très nombreux Européens ont connu une autre période autrement plus tragique et sûrement plus longue il y a environ 80 ans. De nombreux adhérents de l'ANR comme moi ont probablement connu les malheurs de la guerre 39-45. Je voudrais ici rappeler les conditions de vie de l'époque et les comparer aux contraintes actuelles en montrant que les impatiences et les manques de civisme d'aujourd'hui ne devraient pas être de mise.

Pendant ces quatre années (juin 40 à août 44), passées en partie à Brest, j'avais de 9 à 13 ans. Je me souviens donc de quelques faits mais il me manquait la mémoire des dates, des chiffres et des événements. J'ai préféré afin d'être le plus exhaustif possible, puiser dans les documents produits par Christian Bougeard, historien auteur de nombreux ouvrages politiques et sociologiques, docteur en histoire (Rennes II 1986), professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bretagne à Brest et membre du Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC) - UMR 6038 du CNRS en 2005. J'ai consulté ses écrits dans « Les Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest (année 1985, tome 92, chapitre 1, pages 79 à 102), traitant de « La vie quotidienne des bretons pendant la guerre 1939-1945 » et je le remercie vivement de nous avoir fourni une aussi abondante documentation sur la dernière guerre mondiale.

Quatre années d'occupation allemande ont été lourdes de conséquences sur la vie quotidienne des Bretons avec son lot de restrictions, de difficultés de ravitaillement, de développement du marché noir de pénuries de toutes sortes (charbon, bois, essence, vêtements...), réglementation tatillonne, risques quotidiens, répression de plus en plus lourde avec l'essor des divers mouvements de résistance. A partir de 1942, la pression allemande s'intensifie : prélèvement en hommes (STO = service du travail obligatoire pour les hommes de 20 à 23 ans), en denrées alimentaires aggravant les conditions de vie notamment dans les villes : Rennes, Nantes, Brest, Lorient ... Les bombardements alliés provoquent de nombreuses victimes civiles.

L'heure « allemande » est imposée (GMT + 2 heures).

Les soucis ont commencé avec l'afflux des réfugiés venant du nord de la France et de la région parisienne, mais aussi de Belgique, des Pays Bas, du Luxembourg. M. Meynier a estimé à plus de 700 000 le nombre de personnes qui pensaient trouver en Bretagne une région inoccupée par les Allemands.

Les prisonniers

Partout des soldats français sont faits prisonniers. Dans les Côtes du Nord on en a compté 27 000 dont 24 000 se retrouveront dans les oflags et les stalags. 35 000 prisonniers sont internés dans le Morbihan (visites interdites) puis envoyés en Allemagne. En juillet 1940, on a compté 40 000 prisonniers de guerre à Rennes. Il s'ensuit un manque de main d'œuvre important pour les travaux des champs et des usines, ce qui ébranle la vie économique.

Les privations de liberté

Le 20 juin 1940, une véritable charte de l'occupation est publiée. Elle définit la loi de fer de l'occupant. Le droit de grève est supprimé, les prix et les salaires sont bloqués. Le couvre-feu est instauré de 23 heures à 6 heures. A Brest, en avril 1941, il est alourdi et imposé à partir de 20 heures parce que la tenue de la population laisse à désirer à l'égard des Allemands. Interdiction de circuler, sauf avec un « ausweis ». L'usage des automobiles et des motos est interdit sauf en cas de nécessités économiques ou sociales (autorités civiles, médecins...). La pénurie d'essence est compensée par l'usage du gazogène mais le charbon de bois est rare. Au printemps 1944, les transports sont quasiment bloqués ce qui contribue aux difficultés de transport du ravitaillement.

En Bretagne, une zone côtière interdite est créée nécessitant des attestations de domicile. Pour y circuler, il faut être porteur d'une carte d'identité et d'un certificat de résidence ou d'un certificat de travail pour les ouvriers du Mur de l'Atlantique. Les réquisitions : bâtiments publics, casernes, lycées, écoles...sont occupés par les troupes et les services allemands. Les officiers s'installent dans les résidences les plus confortables. La proximité des Français et des Allemands amène des incidents. En 1944 : les réquisitions massives de chevaux, de vélos, de véhicules tourneront au pillage systématique.

Les impositions allemandes

Les grandes villes et les chefs-lieux de canton doivent supporter la présence d'une garnison et de l'administration allemandes. Dès 1940, les services du Ravitaillement Général sont chargés des réquisitions, appuyés par la Corporation Paysanne mise en place par le gouvernement de Vichy (Pétain-Laval). Dès 1942 les pressions allemandes mettent fin aux activités des organisations corporatistes paysannes. Les prélèvements des céréales, du beurre, des bêtes sont soi-disant destinées à nourrir les citoyens. Mais les paysans, qui ne sont pas dupes, pensent que l'essentiel des prises vont aux allemands civils et militaires. Souvent les autorités religieuses appellent à livrer les quotas exigés pour éviter les difficultés dont les citoyens, même en Bretagne, font les frais.

Les otages

L'occupation, c'est aussi rapidement la menace ouverte d'une répression sanglante en cas de tentatives de résistance. Des listes d'otages sont exigées des autorités municipales. Dès juin un avis avertit, les Lorientais d'abord, puis toute la population que « pour chaque soldat allemand assassiné, dix otages seront fusillés ». Il est interdit d'écouter la BBC (radio anglaise) sous peine de mort. Lacérer des affiches, saboter des lignes téléphoniques entraînent la prise d'otages... Les otages en général sont des notables locaux. Le député-maire de Plouescat, le maire de Plouvorn, le général de Reah, le fils d'un procureur de la république, un percepteur... sont incarcérés. Néanmoins les attentats se poursuivent. Les arrestations deviennent plus massives. Des communistes, déjà arrêtés en 1939-40 sont exécutés en représailles de l'attentat commis contre le Lieutenant colonel Hotz chef de la kommandantur de Nantes en octobre 1941. Cinquante otages sont fusillés, dont un jeune homme de 17 ans, à Chateaubriant et d'autres à Nantes. Le passage de militants communistes à la lutte armée contre l'occupant connaît des exécutions massives d'otages.

Le pillage allemand

Le charbon du Nord, le minerai de l'Est, la production agricole dans l'Ouest sont pillés. Les départements, bretons entre autres, doivent ravitailler les villes, les troupes allemandes et l'Allemagne en beurre et en viande. Les paysans assez épargnés par l'occupation sont touchés par le STO et l'absence des hommes prisonniers. Devant les exigences de plus en plus marquées des Allemands, ils passent d'une résistance passive en une aide aux réfractaires du STO (1942) et aux maquis des patriotes (1944).

L'ampleur du pillage

Dès leur arrivée les occupants possédant un mark fort, (1 mark = 20 F) se ruent dans les magasins dont ils vident les stocks (chaussures, vêtements, tissus...). Les commerçants apprécient cette clientèle, surtout après une longue période de dépression et d'inflation galopante. A la libre loi du marché succède officiellement les réquisitions.

Ainsi au quatrième trimestre 1940 dans le Finistère les Allemands ont réquisitionné : 12 000 m³ de bois, 20 000 tonnes de semences de pommes de terre, 200 000 cigares de la manufacture de Morlaix, 9 100 tonnes de paille, 9 880 tonnes d'avoine, 100 têtes de bétail pour l'Alsace-Lorraine (annexée au Reich) par semaine, 1/3 de la production des conserveries. Les prélèvements sont payés grâce à l'argent de la lourde indemnité de guerre versée à l'occupant et qui s'élève à 400 millions de francs par jour.

Les réquisitions d'animaux sur pied

La Bretagne, grande région agricole, doit ravitailler la région parisienne et les troupes occupantes. Le Morbihan en novembre/décembre 1940 doit livrer aux troupes allemandes de Vannes, Lorient et Saint-Nazaire 1475 bêtes et expédier 400 porcs aux usines de conserves de la région parisienne travaillant pour l'Allemagne. Les livraisons ne correspondent pas, loin de là, aux demandes. Aussi dans les Côtes du Nord 80,6% des porcs et 30,4 % des bovins exigés sont livrés. Mais sous pression (les menaces ?) des Allemands les résultats sont de 94,3% pour les bovins. Dans le même temps le Morbihan qui a eu une nouvelle récolte de blé déficitaire doit en acheter en Ille et Vilaine à des prix supérieurs à ceux pratiqués dans les Côtes du Nord et le Finistère. Dans les prélèvements les Parisiens reçoivent la partie congrue. A la fin 1942 l'imposition en augmentation continue est telle que la production des animaux ne peut satisfaire la demande qu'à 50% pour les bovins et au 1/3 pour les porcins. Du coup les producteurs et les communes sont soumises à des amendes. Face aux exigences de plus en plus fortes, les paysans s'opposent à l'administration française intermédiaire entre les Français et les Allemands. Les paysans maintenant accueillent et cachent les jeunes gens recherchés pour le STO et aident les maquisards. Le pillage continue. Dans le Morbihan de juillet à décembre 1942, 44 porcs sont livrés à la consommation locale et 24 pour la Seine alors que les Allemands en ont reçu 2 214 soit 97%. Le marché noir et l'abattage clandestin se développent. Les exigences allemandes dépassent les possibilités des paysans et à la fin 1943 elles ont triplé par rapport à 1941. L'ampleur du pillage de la production animale pour le Morbihan se retrouve pour d'autres produits et dans d'autres régions. Il en est ainsi pour les pommes de terre, le beurre, les céréales, les œufs...

Les difficultés de ravitaillement

Le pillage systématique des ressources économiques par les Allemands, les prélèvements obligatoires, la généralisation des pénuries ont des répercussions sur les conditions de ravitaillement dès le début de l'occupation. Ainsi dans le Morbihan, le 20 juillet 1940, un arrêté préfectoral interdit la vente de la viande de boucherie fraîche ou en conserve 3 jours par semaine et 2 jours pour la charcuterie. Au mois de septembre, les bouchers et charcutiers ne peuvent pas obtenir de bons d'essence pour s'approvisionner en bêtes. A l'automne 1940, dans les quatre autres départements, les problèmes existent aussi. Beurre, lait, œufs se font de plus en plus rares. Malgré un soi-disant blocage des prix, ceux-ci flambent. A Morlaix, le prix des jeunes poulets devient inabordable puisqu'il passe de 50 francs en octobre 1940 à 120 francs en janvier 1941. La situation est identique à Lorient, Vannes, Rennes... A Lorient, la pénurie de poisson déclenche une manifestation de 1 500 personnes le 30 mai 1941. Les zones de pêche sont très limitées pour empêcher les départs vers l'Angleterre. De plus, le carburant est rationné. De ce fait, il arrive que l'on vende des têtes de raies et de merlus (avril 1941).

Du samedi 5 au samedi 12 juin, 48 personnes adhérentes des ANR de Bretagne ont pu passer une semaine à Saint-Jean-de-Monts, station balnéaire bordée d'une plage de 8 kilomètres, située sur la Côte de Lumière en Vendée.

Christiane Moreau

Samedi : arrivée et installation dans les bungalows, puis dîner. Patience (contraintes sanitaires obligent) : les animations en soirée reprendront à partir du jeudi 10.

Dimanche : pot de bienvenue à 11h. Après le déjeuner, balade sur le front de mer : nous découvrons un remblai de 5km bordé d'immeubles des années 70, en forme de paquebot ou de vagues, et l'immeuble « Arc en Ciel » construit en collaboration avec Le Corbusier. Halte sur "l'Estacade" créée en 1963 : c'était l'embarcadere de l'île d'Yeu. Long de 400m, ce ponton est aujourd'hui le rendez-vous des pêcheurs. Sur la plage des poteaux surmontés d'une maison, d'une locomotive, d'un poisson et d'une banane nous interpellent. Ce sont des repères pour les enfants, plus explicites que des lettres. Nous remarquons la statue de "La Baigneuse" de Henri Murail, avant de bifurquer sur l'avenue de la mer, rue commerçante très animée et fréquentée. Retour au club pour une séance de tir à l'arc, une découverte pour certains. Chacun profite du temps libre pour se promener sur la plage et dans les dunes, ou se baigner à la piscine du club.



Lundi : journée libre : la sortie « petit train », non autorisé à circuler avant juillet, n'a pas pu se faire. Le matin, marche autour du lac, espace naturel aménagé pour les activités scolaires de paddle et de kayak. Beaucoup de fleurs bordent le sentier dont de nombreuses orchidées. Après le déjeuner, nous pouvons profiter des activités du club : fabriquer sa lessive, jouer à la pétanque et danser le madison, jouer aux cartes, se baigner, faire du vélo ou ne rien faire, le tout toujours sous un soleil radieux.

Mardi : promenade sur le sentier d'Eole dans la forêt domaniale (25 km de long sur 2,5 m de large), attenante au club, entièrement plantée de pins et d'érables. Après le déjeuner, nous partons à la découverte du marais vendéen breton (40 000 hectares gagnés sur la mer) qui s'étend de Bougneuf en Retz jusqu'à Saint-Hilaire de Riez en limite du duché de Bretagne, d'où son nom. Puis direction Sallertaine, l'île au sel, autrefois entourée de marais recouvert d'eau en hiver, formant "le marais blanc". Ce village, abritant des métiers d'Art, a deux églises, l'une romane, l'autre de style néo-gothique. L'écomusée de « Daviaud » nous plonge dans l'univers des maraichins. Deux types d'habitat sont représentés : la maison faite de pierres et de tuiles pigeonnées, propriété de fermiers aisés et la bourrine, l'habitat des pauvres gens, construite sur un délaissé de charraud (pièce de terre inculte). De nombreux canaux séparent les parcelles cultivées. Pour se déplacer : deux solutions : l'hiver la yole toujours utilisée, l'été la « ningle » à sauter (une perche en bois).



Bravo à l'animateur pour sa dextérité lors de la démonstration !

Mercredi : matinée libre. Départ en début d'après-midi pour Les Sables d'Olonne. Olonne vient d'Olonna, petite éminence sur la mer. Arrêt à La Chaume, berceau de la cité marine, quartier des marins pêcheurs. Passage devant la tour d'Arundel puis visite du prieuré Saint Nicolas. La ville est partenaire de la course Vendée-Globe. Nous remarquons, sur le remblai, les plaques commémoratives des vainqueurs des différentes éditions de la course. Visite du quartier de « l'île Penotte ». A l'origine, c'est une expression qui voulait dire qu'on ne savait pas où était une personne.

Nous découvrons, dans l'entrelacs des petites rues, les façades décorées de tableaux de coquillages réalisés pendant 20 ans par l'artiste Danièle Aubin-Arnaud. Nos pas nous mènent devant la superbe halle sur trois niveaux qui concourt pour le plus Marché de France. La visite se poursuit par l'imposante église Notre Dame de Bonport construite sous Richelieu. Le port de pêche était alors très important d'où l'importance de l'église. Retour au club où un apéritif nous attend, avant le dîner.



Jedi : l'île d'Yeu : à la fois commune, canton et paroisse. Son nom vient de "Insula Oya". Ses habitants sont appelés les Ilais ou les Ogias ou les Ogiens. C'est l'île la plus éloignée du continent (20 km) parmi les îles du Ponant. Il est dit que c'est « un grain de granit tombé du chapelet des îles bretonnes ». Un groupe visite Port-Joinville avant le déjeuner. C'est un port de pêche, un port de plaisance et une gare maritime. C'est la ville principale car l'activité maritime s'y est déplacée. Au centre-ville, les venelles en quinconce protègent du vent. Sur le port, passage devant « l'abri du marin », l'ancien bâtiment abritant la vedette de la SNSM et un vieux thonier, témoin de la pêche à la ligne du thon. Une petite halte devant la maison où est décédé le maréchal Pétain resté prisonnier sur l'île de 1945 à 1951, inhumé dans le cimetière de l'île, la tombe tournant le dos au continent, symboliquement à la France.



Nous passons l'église Notre-Dame du Port de style néoclassique édifée sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon Secours. Nous redescendons vers le port en passant par la rue des mariés reliant la mairie et l'église. L'autre groupe part en bus pour le tour commenté de l'île. La visite commence par la côte Est face au continent, jusqu'à la pointe des Corbeaux. La dune est plantée de pins maritimes et de cyprès. L'île possède un patrimoine remarquable de plantes : 776 espèces. Puis direction le petit port de La Meule en passant par Saint Sauveur, autrefois capitale de l'île avec son église du 11^{ème} siècle. Ce port était fréquenté par les sloops, des bateaux ventrus chargés de csiers pour la pêche du homard bleu et de la langouste. Casiers et matériel étaient entreposés dans des cabanes en bois aux noms évocateurs :



"la mounette", "Pépone", "le petit facteur", "chat douf oué", ... Leurs propriétaires ont obligation de les entretenir. La chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, lieu de pèlerinage le lundi de Pâques pour les marins disparus en mer, tradition encore respectée aujourd'hui. Après un arrêt devant le dolmen des "Petits Fradets", c'est le retour à Port-Joinville. Nous retournons au club, où les amateurs de pétanque ont pu, après le dîner, disputé un tournoi en nocturne, le couvre-feu étant passé à 23h.



Vendredi : Après une halte à Brétignolles au musée « Vendée miniature », déjeuner à Saint-Gilles-Croix de-Vie. Le port de pêche est très actif, avec une première darse (bassin) réservée à la sardine et une deuxième pour les autres techniques de pêche. Le port de plaisance accueille 2 500 bateaux à l'année. C'est aussi le berceau de Bénéteau. Nous passons par le quartier du Maroc (au 17^{ème} siècle, les maures fuyant les troubles, trouvent refuge dans la région). Nous arrivons à la conserverie Gendreau qui existe depuis 1887. Un groupe visualise un film avec des témoignages de pêcheurs tandis que l'autre découvre le musée. Une devise nous accueille «la vie est comme une boîte de sardines, nous en cherchons la clé». Nous apprenons les étapes de la mise en boîte de la sardine : de l'arrivage, à la stérilisation et dégustation !!! Et retour au club par la corniche et ses villas aux architectures variées.



Pour clôturer le séjour, Claire propose une promenade pour admirer le coucher de soleil .

Samedi : chacun reprend le chemin du retour, heureux de la semaine que nous venons de passer ensemble.

Le bateau « La Poste »

Le bateau maxi-ketch « La Poste » a été retrouvé tout à fait par hasard, voici peu dans un chantier de la marina de Linton Bay au Panama par le skipper Dominique Lissilour, en escale technique pour le convoyage de Tahiti à la Martinique. Aussitôt l'émotion fait remonter des souvenirs de la fameuse course autour du monde en équipage, la WHITBREAD 1993-1994,



Christiane Moreau et Claude Manac'h

Un premier bateau, un First 51 avait été construit pour l'édition précédente de la course en 1989-1990 par Bénéteau. Pour cette édition, l'équipage était exclusivement constitué de postiers mené par Daniel Mallé le skipper. Ils s'étaient préparés et entraînés avec Lorient comme port d'attache et La Direction Départementale assurait les tâches d'intendance et de communication. Job Kerhervé se souvient de l'aventure. Il était le correspondant de Daniel Mallé pour la logistique. Beaucoup de postiers ont vécu la mini-croisière Cherbourg-Portsmouth-Cherbourg avant le grand moment du départ de la Whitbread en mer du Solent. Ils en ont encore des images plein la tête de ce moment.



De cette course glorieuse du bateau « La Poste » surnommé par les journalistes « le petit poucet », Daniel Mallé se souvient de plusieurs savoureuses ou parfois un peu plus inquiétantes aventures. En voici une petite sélection trouvée dans son livre « Passionné...mer ».

« Nous recevons des nouvelles de Philippe Poupon, en course dans le Vendée Globe Challenge, et qui a passé trente heures à bord de son ketch couché sur l'eau. Nous qui ne l'avons vécu que cinq bonnes minutes, nous savons que ce n'est pas très agréable... »

« Nouvelle-Zélande : 15000 personnes nous attendent sur le quai, dont nos familles. Quelle ambiance ! Du jamais vu. Gentiment, les postiers néo-zélandais embarquent pour nous aider à accoster. Nous sommes aussi reçus en grande pompe par les Maoris avec lesquels nous fraternisons beaucoup. »



Le Morbihan était très impliqué lors de cette édition. Nicole Nicolle du service communication avait commandé des maquettes du FIRST 51 La Poste à un artiste de Meslan. À la suite du message envoyé aux adhérents, l'ANR 56 en a reçu un en cadeau, un exemplaire conservé soigneusement dans un grenier.

A la suite de cette course réalisée par le bateau La Poste, un tour des côtes française est réalisé afin d'aller à la rencontre des postiers et du public.

Le second bateau, un grand ketch de 26 mètres, a été construit en 1992-1993 par le chantier MAG avec Bénéteau qui assurait la pose de l'accastillage et des aménagements, la finition et la livraison du maxi, sur son chantier vendéen et sa filiale bordelaise CNB.

Pour cette seconde course en 1993, figuraient encore quelques postiers parmi les équipiers, dont Daniel Mallé. Il y avait aussi quelques navigateurs de grand talent dont Michel Desjoyeaux, 27ans à l'époque, comme responsable technique et chef de quart. Il était présent dès l'arrivée du bateau sur sa base d'entraînement à Port-Camargue, début 1993. Ils étaient une quinzaine à bord.



Eric Tabarly a pris la place de Daniel Mallé en tant que skipper à l'issue de la deuxième étape.